



Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du jeudi 21 novembre 2024 à 20 heures 30.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre,

Et le jeudi-vingt-un novembre à vingt heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, FANTON Pascale, LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRENE Eric, FRAC Valérie, MATHIEU Pierre, ARNAUD Jérôme.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : GAS Joëlle procuration DOSE Nathalie, JALLIFIER-ARDENT Catherine procuration JUSTAMOND Mireille, BERTRAND Michèle procuration NADAL Lauren.

JUSTAMOND Mireille est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Ordre du Jour de la séance

- Approbation procès-verbal du 24 octobre 2024.
- Rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols sur le territoire de la commune de Cavillargues
- Dénonciation de l'alinéa 2 de l'article 4 de la convention de mutualisation de moyens humains entre la commune de Cavillargues et la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.
- Questions diverses

Après lecture du **procès-verbal du conseil municipal du 24 octobre 2024**, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

- **1^{ère} Délibération (D2024-041) – Rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols sur le territoire de la commune de Cavillargues.**
Le rapporteur, Mr NADAL Laurent expose la délibération au conseil municipal. Aucune remarque, ni question. **Approbation à l'unanimité.**
- **2^{ème} Délibération (D2024-042) – Dénonciation de l'alinéa 2 de l'article 4 de la convention de mutualisation de moyens humains entre la commune de Cavillargues et la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.**
Le rapporteur, Mr NADAL Laurent expose la délibération au conseil municipal. Aucune remarque, ni question. **Approbation à l'unanimité.**

Questions diverses

Le maire informe que le **Virement de crédit n°1** sera fait sur le chapitre 66 charges financières pour un montant de 1200€.

La séance est levée à 21h13

La Secrétaire



Stéphanie JUSTAMOND

**Le maire
Laurent NADAL**

